

TRIBUNAT.

OPINION

DU

Tribun SAHUC,



*Sur une motion d'ordre tendante à rendre  
le Gouvernement français héréditaire dans  
la famille du premier Consul NAPOLÉON  
BONAPARTE.*

Séance extraordinaire du 13 floréal an 12.

TRIBUNS,

Tous nos collègues s'étoient fait inscrire pour parler  
sur la plus importante question qui jamais ait été  
soumise à vos délibérations. Eh! qui d'entre nous eût

resté muet , quand il s'agit de fixer les destins d'un grand peuple ; d'assurer par des institutions durables sa gloire et sa prospérité ; de consacrer par une charte solennelle , les principes éternels et sacrés de sa souveraineté , et d'en déléguer une partie pour mieux conserver l'exercice de ses droits et de sa liberté ?

Mais ces grandes considérations ayant été envisagées, sous tous les rapports , par les orateurs qui jusqu'à ce moment ont occupé la tribune , il eût été désormais impossible de rien ajouter à la démonstration des vérités qui sont sorties triomphantes de cette discussion , et aussi fastidieux qu'inutile de se traîner dans une carrière qu'ils viennent de parcourir d'une manière si éclatante.

Je dois cependant à l'armée , dans laquelle j'ai l'honneur d'occuper un grade , d'exprimer ici une grande vérité : c'est que le vœu que vous venez d'émettre étoit depuis long-temps le sien. Si , plus qu'aucun corps de la République , elle a contribué à sa fondation , à ses succès , elle fut aussi la première à pressentir , à désirer le seul moyen qui pût la consolider. Ce vœu se manifesta sur-tout en l'an 7 , lorsque , par l'impéritie d'un Gouvernement foible et divisé , elle s'est vu arracher quelques branches de l'immense faisceau de lauriers qu'elle avoit cueillis ; lorsque sacrifiée aux combinaisons étroites du Directoire , qui , pour assurer sa domination , retenoit dans l'intérieur des troupes si nécessaires à la frontière , comme si dans un Gouvernement populaire il y avoit d'autre puissance que celle de l'opinion , elle fut contrainte de céder au nombre , et d'abandonner , en frémissant , un champ de bataille témoin de sa valeur , et couvert de ses inutiles sacrifices. L'armée vit alors que des hommes occupés de leur propre intérêt , de leurs querelles domestiques , devenoient étrangers à l'intérêt général , et qu'elle ne

pouvoit confier le dépôt de sa gloire qu'entre les mains de celui qui en avoit la plus grande part. Elle tourna ses regards vers le vainqueur de l'Italie et de l'Egypte, vers ce héros dont le génie sut constamment captiver la victoire, et qui seul pouvoit sauver la patrie. Dès-lors elle eût voulu l'élever sur le pavois..... Mais ne tardons pas d'annoncer que ce grand acte de reconnoissance, de justice et d'intérêt public est effectué.

L'armée, le peuple entier brûle de joindre ses acclamations à celles de ses magistrats, et attend avec impatience le résultat de votre délibération.

Mais je demande que dans cette unique et majestueuse circonstance, chaque membre du Tribunat, pour exprimer son vœu, soit admis à signer le procès-verbal de la séance.

pourvoit confier la garde de ces archives à une main  
de celui qui en avait la plus grande partie. Elle soumit  
ses regards sur le vantage de l'Italie et de l'Égypte,  
vers ce point dont le rôle fut constamment capoté  
la victoire, et qui seul pouvoit sauver la patrie.  
Lors elle eut voulu l'élever au-dessus de la patrie  
l'ordonner par un monument que les siècles de reconnaissance  
sont, de justice et d'honneur public en éternité.  
L'année, le peuple eut voulu de nouvelles ses idées  
nationales, celle de ses magistrats, et attend avec im-  
patience le résultat de sa détermination.  
Mais le domaine que les deux nations se partagent  
entre circonstance, chaque membre du tribunal pour  
exprimer son vœu, soit même à l'égard des procès-verbaux  
de la session.